

Bruno Corthésy

Le cinéma Capitole à Lausanne

Une des plus grandes salles de Suisse encore en activité

Construit en 1928 par l'architecte Charles Thévenaz, le cinéma Capitole à Lausanne est considéré à son inauguration comme l'une des plus belles et des plus grandes salles de Suisse, avec une capacité de 1077 places¹. Aujourd'hui toujours en activité, il a été racheté en 2010 par la Ville de Lausanne en vue d'y déménager depuis le casino de Montbenon les salles de projection et les bureaux de la Cinémathèque suisse.

Implanté au centre-ville, à l'avenue du Théâtre, un des axes les plus prestigieux de la capitale vaudoise, le Capitole est imaginé par des promoteurs lausannois, le banquier Samuel Lob et l'hôtelier Albert Steudler, ainsi que par l'architecte Charles Thévenaz pour répondre à l'absence d'une grande salle à Lausanne permettant d'allier cinéma et musique. Fils d'un entrepreneur en menuiserie, Charles Thévenaz (1882-1966) fait ses études à l'École nationale des beaux-arts de Paris dans l'atelier Pascal et réalise dans l'entre-deux-guerres à Lausanne plusieurs bâtiments bancaires et

scolaires². Il intervient également sur l'aspect de l'avenue du Théâtre en remodelant la façade du Théâtre municipal en 1931 avec l'architecte Charles Melley. Dans l'après-guerre, il accapare un grand nombre des chantiers les plus importants, notamment l'agrandissement de la Banque cantonale vaudoise (avec Charles Brugger et Marcel Maillard, 1947), le Comptoir suisse (1952) et le Stade de la Pontaise (avec Charles-François Thévenaz, Émile Thévenaz et Paul Jaccard, 1955). Il est à l'origine d'une dynastie d'architectes constituée de son fils Charles-François Thévenaz (1921-2017) et de son petit-fils Charles-Philippe Thévenaz (né en 1961).

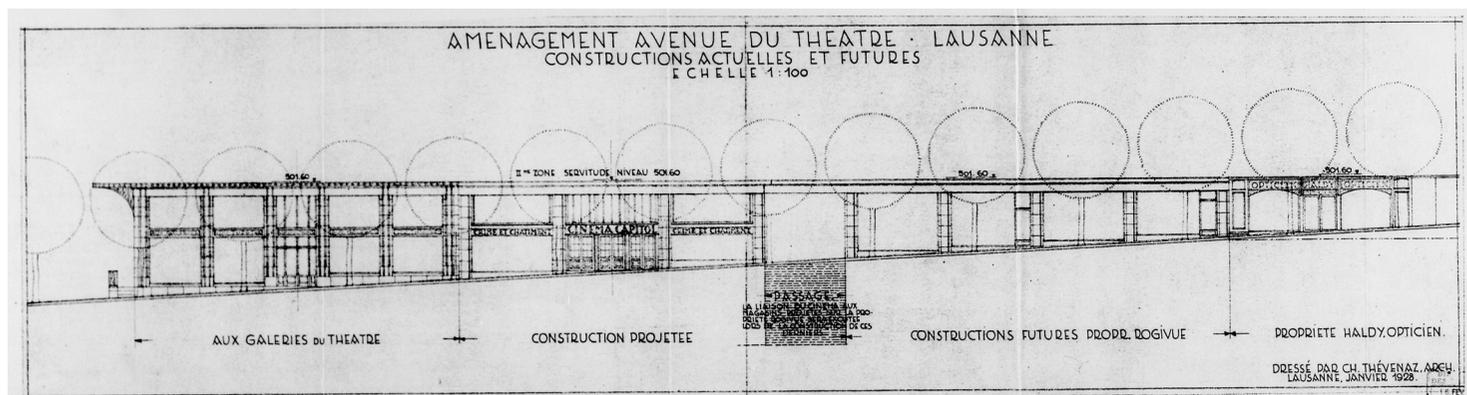
Le projet de cinéma est conditionné par des servitudes limitant la hauteur des bâtiments à un seul niveau au-dessus de l'avenue du Théâtre, afin de préserver la vue sur le lac des immeubles situés en amont, à la rue de Bourg³. Cette contrainte explique le toit plat et la volumétrie en forme de galette du bâtiment. En outre, afin d'assurer l'unité des constructions réalisées sur le front de l'avenue, le Capitole doit être édifié en contiguïté avec l'immeuble de commerce déjà existant à l'ouest, prolongeant même sa corniche dans une parfaite continuité (fig. 1). Pour des raisons de sécurité, les autorités exigent aussi que tous les éléments de

Fig. 1 Aménagement de l'avenue du Théâtre, élévation, Charles Thévenaz architecte, janvier 1928. La corniche du Capitole, au milieu, s'aligne sur celle des bâtiments contigus (Archives de la ville de Lausanne)

»
Fig. 2 L'entrée du cinéma en 1928, avant sa transformation en 1951 (Archives du Capitole/Cinémathèque suisse)

Fig. 3 Le hall d'entrée en 1928, avec au plafond les peintures de Jean-Jacques Mennet, aujourd'hui partiellement disparues (Archives du Capitole/Cinémathèque suisse)

Fig. 4 Le foyer en 1928, avec au plafond les décors de Jean-Jacques Mennet, aujourd'hui partiellement disparus. Photo Gaston de Jongh, Musée de l'Elysée



construction soient exécutés en béton armé (poutres, colonnes, sommiers, galerie, podium, toiture, etc.)

Le chantier dure cinq mois et demi, de juin à décembre 1928. La brièveté des travaux est alors considérée comme un record⁴. Les services de l'État s'inquiètent de la résistance du balcon d'une grande portée en porte-à-faux, mais des tests effectués par les ingénieurs de l'entreprise Simon et Cie démontrent sa solidité. Témoignage rare, un film documente tout le déroulement de la construction⁵. L'inauguration de la salle a lieu le 29 décembre 1928 avec la projection du film *La conquête dramatique du Cervin* (Mario Bonnard et Nunzio Malasomma, Allemagne, 1928).

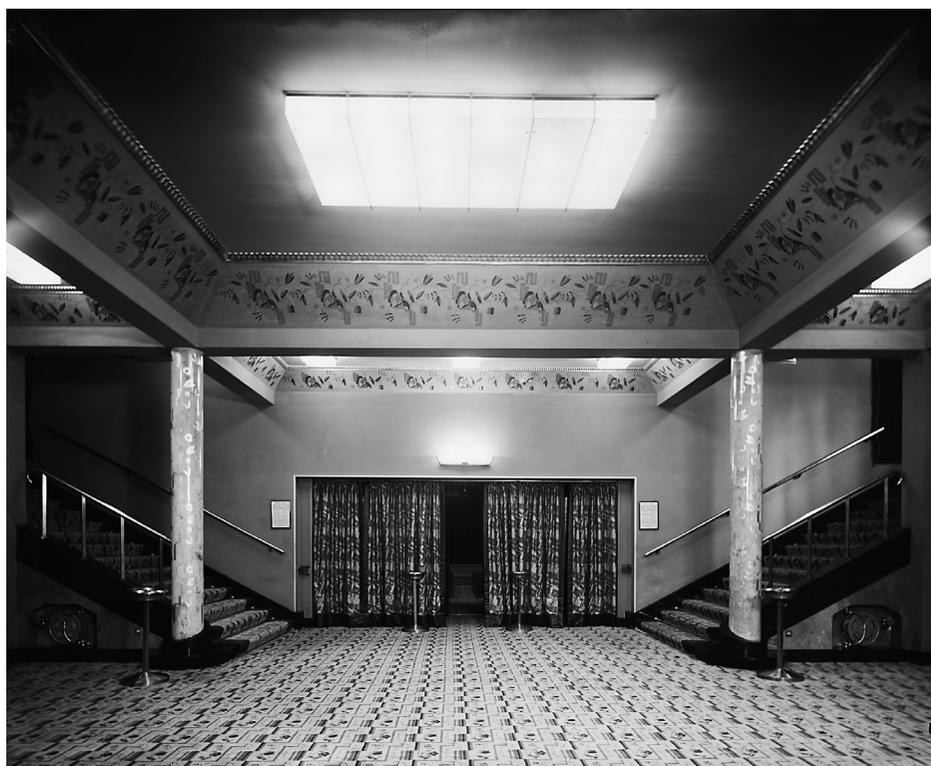
À la pointe du progrès

Le bâtiment est implanté en contrebas de l'avenue du Théâtre. De fait, l'entrée de plain-pied donne accès au premier étage, où se trouve le balcon. Les caisses sont disposées de part et d'autre d'un sas d'entrée. Les portes sont plus étroites qu'aujourd'hui (fig. 2).

À chaque extrémité d'un premier hall transversal, des escaliers permettent de descendre au niveau du parterre, où un second hall, ou un foyer, accueille un bar et des vestiaires (fig. 3 et 4). Le parterre compte 820 places, desservies par une allée centrale (fig. 5). Un faux-plafond en plâtre est légèrement profilé en berceau pour répondre aux exigences acoustiques. L'écran est posé au milieu d'une scène profonde de 7 m et dotée d'une fosse d'orchestre, qui peut contenir au moins dix musiciens. Les films sont alors encore muets et sont accompagnés par des musiciens engagés par le cinéma. Le cadre de scène reçoit un décor de claustra, cachant dans l'angle sud-est un orgue de cinéma dont le pupitre à transmission électrique est placé dans la fosse d'orchestre. L'instrument est muni d'accessoires propres aux orgues de cinéma pour produire certains bruitages (batterie, grosse caisse, cymbales, cloches et métallophone).

Sur le côté ouest de la salle, trois portes de secours donnent accès à une allée en plein air qui débouche sur l'avenue du Théâtre (fig. 6). À l'autre extrémité de cette allée se dresse un bâtiment de trois étages, abritant des loges pour les artistes de variété qui se produisaient durant le spectacle.

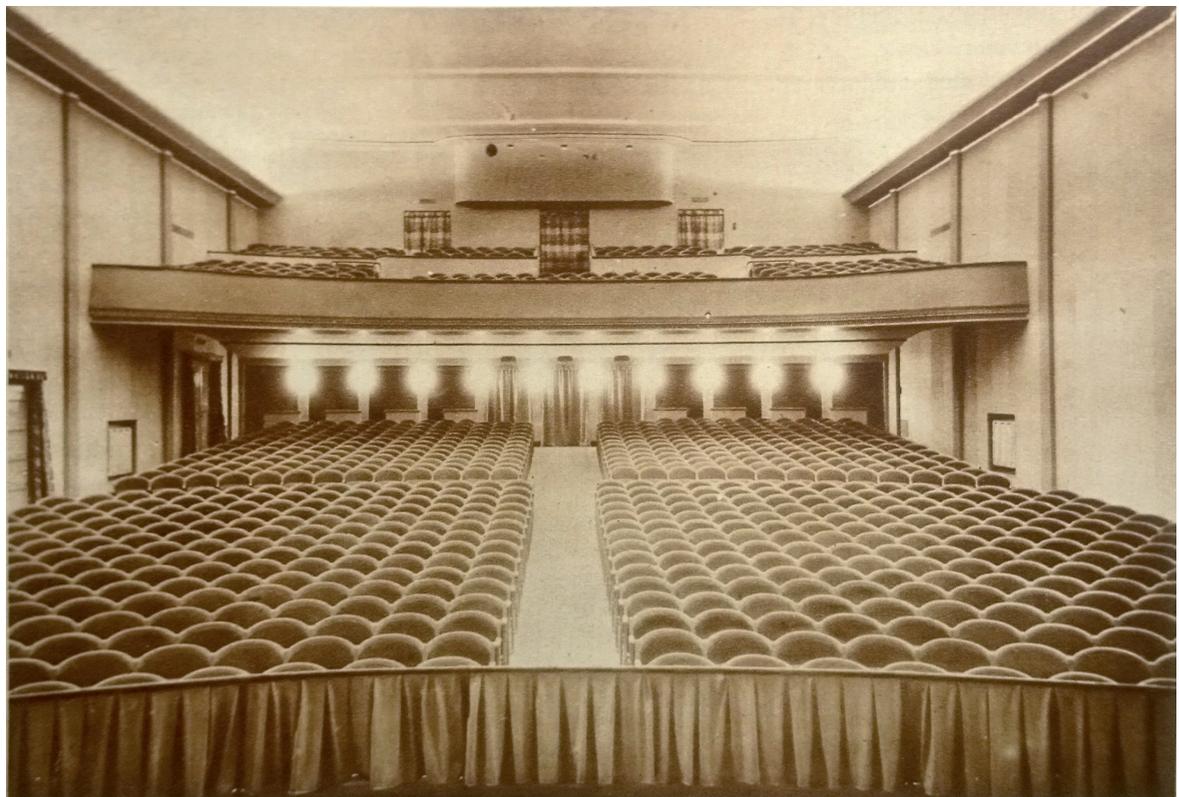
La salle est dotée d'un système de chauffage et de ventilation assez particulier, mis au point par l'entreprise Sulzer Frères à Winterthur. L'air extérieur est capté par une grande bouche donnant dans une cour en contrebas, à l'avenue



Dossier 3

Fig.5 Le cadre de scène en 1928, aujourd'hui disparu. Un orgue de cinéma était dissimulé derrière la partie côté jardin. Photo Gaston de Jongh, Musée de l'Elysée

Fig.6 La salle en 1928 vue depuis la fosse d'orchestre. Les murs ont été recouverts de tentures en 1959. Le balcon a été réaménagé, avec notamment la suppression de la porte centrale. Photo Emile Gos ; *Lectures du foyer*, 23.3.1929, n° 12, p.359



Beau-Séjour. Il est ensuite conduit dans un corridor sinueux à taille humaine pour être humidifié par des buses projetant de la vapeur d'eau, puis pulsé dans la salle. Ce dispositif innovant précède de quatre ans l'apparition d'un véritable système moderne de climatisation au cinéma Roxy à Zurich en 1932.

Tout le confort moderne

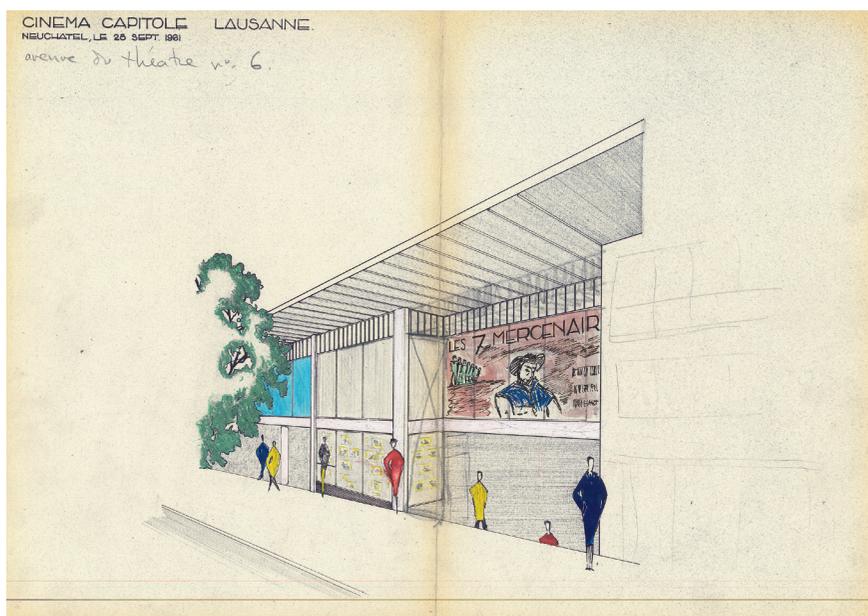
Les témoignages se rapportant à l'ouverture du cinéma Capitole insistent tous sur l'impression de confort et de luxe ressentie par le public⁶. Les places sont numérotées et le public est accueilli par les vingt-cinq membres du personnel, revêtus d'un uniforme et d'une casquette (fig. 7). L'éclairage indirect, caché derrière les corniches du plafond, fait également l'admiration des observateurs. En cas de coupure de courant, une génératrice indépendante et une batterie d'accumulateurs prennent le relais pour assurer la projection ou l'éclairage de secours.

L'élément décoratif le plus important réside dans les plafonds peints du hall et du foyer (fig. 3 et 4). Exécutées par Jean-Jacques Mennet, ces peintures sont constituées de figures théâtrales à l'étage et de motifs abstraits ou floraux au parterre. Elles ont été en partie détruites lors de travaux de rénovation en 1959. Formé à Paris à l'académie Julian, Jean-Jacques Mennet (1889-1969) enseigne les arts graphiques à l'école cantonale des beaux-arts de 1920 et à 1955⁷. Il réalise de nombreuses peintures murales pour des bâtiments publics à Lausanne, dont plusieurs cinémas (Tribunal fédéral, 1927; cinéma-théâtre Bel-Air Métropole, 1930; cinéma Rex, 1934; foyer du Théâtre municipal, 1945). Actif comme graphiste et illustrateur, il participe à la création de la revue artistique lausannoise *Vie* (1935-1937) et dirige la revue *Vie, Art et Cité* (1937-1938).

Comme au théâtre

La construction du Capitole intervient après une période de crise dans le domaine cinématographique. Depuis 1921, aucune demande pour l'ouverture d'une nouvelle salle n'a été déposée à Lausanne. L'inauguration du cinéma de l'avenue du Théâtre marque le début d'une nouvelle phase caractérisée par la conception de salles plus vastes et plus luxueuses, comme le Bel-Air Métropole (Alphonse Laverrière architecte, 1930) et le Rex (Georges V, puis Galeries du cinéma, Charles Trivelli et Joseph Austerlacher architectes, 1934).

Par leur emplacement et les services qu'ils proposent, ces établissements s'adressent à un nouveau type de public, socialement plus élevé



que les spectateurs habituels. Alors qu'à ses débuts le cinéma est un spectacle populaire et plutôt mal considéré, proche des attractions de foire, il devient, par la création de salles plus présentables, un loisir fréquentable même pour la bourgeoisie. En choisissant l'emplacement de l'avenue du Théâtre, les promoteurs du Capitole donnent à leur enseigne une des adresses les plus prestigieuses, dans un quartier huppé en plein essor. La proximité du Théâtre municipal ne peut agir que favorablement sur l'image de l'endroit.

L'implantation sur le côté sud de l'avenue du Théâtre répond aussi à une autre opportunité. Empêché de construire en hauteur et tributaire d'une forte pente, un projet à cet endroit ne peut exiger d'apport important en lumière naturelle. Le spectacle cinématographique se prête par nature à

Fig. 7 Le personnel du cinéma entre 1949 et 1959. Lucienne Schnegg, la gérante, est la quatrième personne à partir de la droite (Archives du Capitole/Cinéma-thèque suisse)

Fig. 8 Aménagement de la nouvelle façade sur l'avenue du Théâtre, Gérald Pauchard architecte, 28 septembre 1961 (Archives Gérald Pauchard)



Fig.9 La salle vue du balcon, avec les luminaires créés en 1959. Photo Nicolas Prahin, 2016

l'absence de jour. Il permet ainsi de rentabiliser une propriété foncière, en tant que telle de peu de valeur. Il en est de même pour le Bel-Air Métropole et le Rex, inscrits dans la pente et abrités dans un vaste socle borgne ou aveugle, rendu obligatoire par la construction des grands ensembles d'habitation qui le surmontent.

Pour répondre aux attentes d'un public plus exigeant, ces nouvelles salles se doivent d'offrir des services à leur hauteur : un abondant personnel en livrée, des vestiaires, des boudoirs, un décor raffiné de style Art déco, toutes sortes d'agrément qui tendent à assimiler le spectacle cinématographique à celui du théâtre et, de fait, à lui permettre de s'élever dans la hiérarchie des arts. Par leur architecture, ces nouvelles salles se distinguent des plus anciennes en ce qu'elles semblent avoir été conçues pour la première fois spécialement en vue du spectacle cinématographique. Auparavant, les salles construites spécifiquement pour servir de cinéma demeuraient encore tributaires des formes données traditionnellement aux théâtres, avec leurs galeries semi-circulaires. En revanche, au Capitole, la salle se présente dans une orientation unique,

la plus propice à la contemplation cinématographique et offrant à toutes les places quasiment la même qualité de vision.

Remise au goût du jour

Dès l'arrivée du cinéma parlant, en 1930, le Capitole est équipé de nouveaux projecteurs. L'orchestre dirigé par Charles Vavrina et l'orgue desservi par Georges Cramer sont certainement moins sollicités, mais les séances sont toujours agrémentées de spectacles de musique ou de variété. Il s'agit alors d'une constante dans les salles de cinéma durant toutes les années 1930. Ce n'est qu'en 1942 que cette activité cesse. La salle continue cependant à accueillir des spectacles vivants. L'Orchestre de la Suisse romande, dirigé par Ernest Ansermet, y donne ses concerts sur abonnement, les clowns Grock et Rivels s'y produisent. En 1946, une conférence de Jean-Paul Sartre fait salle comble. De nombreux concerts sont retransmis par la Radio suisse romande.

Après une première transformation de l'entrée en 1951, conduite par l'architecte Ferdinand Jacques Meyrat qui remplace les portes en bois



par de grands pans de verre, un vaste chantier de réadaptation technique et de redécoration est mené par l'architecte Gérard Pauchard en 1959, conférant au Capitole l'aspect qui est encore le sien aujourd'hui (fig. 8). Formé au Technicum de Bienne, Pauchard réalise, à travers la société Ciné-Agencement SA, la modernisation de plus d'une centaine de salles de cinéma, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger⁸. En Suisse, le nombre de ses aménagements est tel que l'on peut considérer qu'il a marqué l'esthétique des cinémas de toute une génération.

Sur le plan technique, l'écran de projection est repoussé au fond de la scène et remplacé par un modèle panoramique (16×7 m), considéré comme le premier du genre en Suisse, pour lutter contre l'essor de la télévision (fig. 9). En corollaire, la cabine est équipée d'un projecteur pour film 70 mm. Le cadre de scène est élargi, entraînant la disparition des caissons ajourés. L'orgue de cinéma est déménagé à l'église catholique de Montana. Les accessoires de bruitage, grosse caisse, métalophone, les cloches et le tambour sont déposés au Musée suisse de l'orgue à Roche. Les murs de

la salle sont recouverts de tentures et de capitonnages pour améliorer l'acoustique et une nouvelle lustrerie est créée spécialement pour l'occasion (fig. 10). Une enseigne en tubes fluorescents, formant le nom de Capitole, est apposée sur la façade, complétée de colonnes lumineuses (fig. 11 et 12). En charge de l'exploitation depuis 1949, Lucienne Schnegg revend la salle à la Ville de Lausanne en 2010. Dotée d'un caractère sympathique et d'une ténacité héroïque, cette personnalité a donné lieu à plusieurs films documentaires et à de nombreux articles de presse⁹. Demeuré en grande partie dans son état de 1959, le Capitole constitue sur le plan national un témoignage exceptionnel d'une grande salle de cinéma encore en activité. Par chance, sa préservation est assurée grâce à sa reprise par la Ville de Lausanne et à sa réaffectation en salle de projection pour la Cinémathèque suisse. Des travaux de réaménagement, soucieux d'en conserver le caractère historique, devraient intervenir tout prochainement. ●

Fig. 10 Le foyer, au niveau du parterre. Photo Nicolas Prahin, 2016



Notes

- 1 Cet article reprend des recherches effectuées pour la Ville de Lausanne en vue de la rénovation de la salle : Bruno Corthésy, « Le cinéma Capitole, avenue du Théâtre 6 à Lausanne », Service d'architecture de la Ville de Lausanne, 2016 (rapport administratif non publié).
- 2 Fonds Thévenaz, Archives de la construction moderne – EPFL.
- 3 Archives de la Ville de Lausanne, dossiers d'écriture et de mise à l'enquête publique.
- 4 « Le Capitole-Théâtre, à Lausanne », in *Bulletin technique de la Suisse romande*, 17.5.1930, n° 10, pp. 118-120.
- 5 *La construction du plus beau cinéma de Lausanne*, « Le Capitole », Office cinématographique Lausanne, 1928, film 35 mm (Cinémathèque suisse).
- 6 « Inauguration d'un nouveau cinéma à Lausanne », in *Revue suisse du cinéma*, 1.1.1929, n° 1, p. 27 ; « Chez nous et ailleurs... », in *Le cinéma suisse*, 16.1.1929, n° 1-2, p. 146.
- 7 Bruno Corthésy, « Jean-Jacques Mennet, peintre-décorateur de grandes salles », in *Art + Architecture en Suisse*, 2016, n° 67, pp. 52-57.
- 8 Entretien avec Gérald Pauchard, 16.3.2016.
- 9 Notamment : Jacqueline Veuve, *La petite dame du Capitole*, Aquarius Films, 2005, film documentaire ; Bertrand Nobs, *Parterre ou balcon ? Les coulisses du cinéma Capitole*, Ville de Lausanne, film documentaire, 2008.

Bibliographie

- Christoph Bignens, *Kinos. Architektur als Marketing. Kino als massenkulturelle Institution. Themen der Kinoarchitektur. Zürcher Kinos 1900–1963*, Zürich, Verlag Hans Rohr, 1988.
- Bruno Corthésy, « Le cinéma Capitole, avenue du Théâtre 6 à Lausanne », Service d'architecture de la Ville de Lausanne, 2016 (non publié).
- Roland Cosandey, « Des murs autour d'une toile. Biblio-filmographie des salles de cinéma en Suisse », in *Art + Architecture en Suisse*, 1996, n° 3, pp. 313-325.
- Gianni Haver, *Le spectacle cinématographique dans le canton de Vaud. 1939-1945*, Lausanne, Université de Lausanne, thèse Faculté des sciences sociales et politiques, 2000.
- François Langer, « *Per artem probam ad lumen*. Les débuts de l'exploitation cinématographique à Lausanne. 1896-1930 », Université de Lausanne, mémoire de licence en histoire, 1989 (non publié).
- Antonin Scherrer, *Petite histoire d'un grand cinéma*, Lausanne, Service de la culture de la Ville de Lausanne, 2010.

L'auteur

Licencié ès lettres de l'Université de Lausanne, Bruno Corthésy travaille sur la Suisse romande aux XIX^e et XX^e siècles en tant qu'historien de l'architecture indépendant. Son activité comprend des publications, la mise sur pied d'expositions et la réalisation de films documentaires.
Contact : bruno.corthesy@citycable.ch

Zusammenfassung

Das Kino Capitole in Lausanne

Das im Jahr 1928 vom Architekten Charles Thévenaz erbaute Kino Capitole in Lausanne galt bei seiner Eröffnung als einer der schönsten und grössten Kinosäle der Schweiz. Der Bau gehört einer neuen Strömung der Kinoarchitektur an, die zu Beginn der 1930er Jahre versuchte, diesen Aufführungsstätten mit viel Luxus und Komfort zu mehr Prestige zu verhelfen. Das Kino wurde 1959 vom Architekten Gérald Pauchard vollständig renoviert, um gegen die zunehmende Konkurrenz durch das Fernsehen bestehen zu können. 2010 wurde das bemerkenswert gut erhaltene Kino von der Stadt Lausanne erworben, die beabsichtigt, darin Vorführsäle der Cinémathèque suisse einzurichten.

Riassunto

Il cinema Capitole a Losanna

All'epoca della sua inaugurazione il cinema Capitole, costruito nel 1928 a Losanna dall'architetto Charles Thévenaz, era una delle più belle e grandi sale cinematografiche in Svizzera. La sua edificazione risale agli albori di una nuova fase della storia architettonica dei cinematografi, affermatasi all'inizio degli anni Trenta, che attraverso un lusso e un comfort inediti conferì maggiore autorevolezza a questo genere di spettacolo. Nel 1959 il Capitole fu oggetto di un restauro integrale, curato dall'architetto Gérald Pauchard, volto soprattutto a rispondere alla crescente concorrenza della televisione. Tuttora in esercizio e in ottimo stato di conservazione, nel 2010 è stato rilevato dalla città di Losanna per allestirvi le sale di proiezione della Cineteca svizzera.

«

Fig. 11 Façade nord, sur l'avenue du Théâtre. Photo Nicolas Prahin, 2016

Fig. 12 Porche d'entrée. Photo Nicolas Prahin, 2016